

Rapport d'évaluation des résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

(Conformément la LIP.art 83.1)

École/Centre : ÉCOLE DES SOURCES-LÉVESQUE

Adopté par le C.E le : 10-06-2026

Nom de la direction : Maxime D'Amours-Bujold

Transmis au SRÉ qui fera le suivi au PRÉ : Cliquez ici pour entrer du texte.

Nos résultats	1- Moins d'éléments déclarés de violence, d'intimidation (12 en 25-26 vs 24 en 24-25) et aucun de violence à caractère sexuel (3 en 24-25). 2- Nous croyons que certains événements n'ont pas été rapportés aux intervenants responsables ou même aux intervenants de l'école. 3- Très peu d'élèves avec un taux de récidence significatif et avec des manifestations importantes.
Constats sur ces résultats	1- Il sera important de poursuivre les mesures mises en place (enseignement explicite, compréhension commune des règles, etc.) cette année qui semblent avoir porté fruit auprès d'une majorité d'élèves. 2- Indices que nous devons poursuivre les ateliers offerts par le travailleur social et les ateliers Hors-Pistes que nous souhaitons mettre en place plus tôt dans l'année et arrimer avec les éducatrices en milieu scolaire également. 3- La majorité des événements surviennent dans les moments moins structurés (récréation, transitions, autobus). 4- Légère augmentation des situations de manque de respect envers des membres du personnel. 5- Nous devons trouver une façon de bien consigner les événements et comment nous réajuster advenant l'absence des intervenants responsables.
Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence	1- Surveillance et accompagnement accru pour certains élèves ayant besoin de palier 2 et 3. Certaines procédures spécifiques ont également été mis en place en collaboration avec tous les intervenants. 2- Hors-Piste et l'enseignement des compétences personnelles et sociales à tous les niveaux ainsi que plusieurs éléments de sensibilisation dans le cadre du cours CCQ. 3- Ateliers de gestion des conflits et habiletés sociales pour les élèves de 2^e et 3^e cycle animés par le travailleur social. 4- Formation du Ministère sur la violence et l'intimidation pour tous les intervenants scolaire.

	5- Poursuite de la brigade scolaire (Des Sources) et du conseil étudiant (Lévesque). 6- Plan de surveillance sur la cour d'école pour optimiser la présence des adultes et la prévention des comportements inadéquats.
Actions mises en place lorsque l'école constate un acte d'intimidation ou de violence	1- Rencontre individuelle avec les élèves concernés et la direction ou l'intervenant psychosocial. 2- Communication avec les parents dans un délai de 24h. 3- Mise en place de mesure de soutien pour la victime et le témoin (si requis) et de mesures de soutien/encadrement pour l'auteur. 4- Soutien TES dans certaines situations. 5- Collaboration avec le Centre de services scolaire dans certaines situations.
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain	1- Poursuite des ateliers Hors-Piste et mise en place de ceux-ci plus tôt dans l'année scolaire. Faire également la promotion auprès du service de garde. 2- Diffusion du document explicatif aux parents plus rapidement en début d'année scolaire (septembre). 3- Optimisation de la consignation des événements dans le SOI avec les indicateurs adéquats. Garder une vigie pour la consignation dans ÉVIO.
Formation offerte sur la violence à caractère sexuel	Formation obligatoire pour tous les membres du personnel en septembre 2025.
Mesures de sécurité prises pour prévenir les violences à caractère sexuel	1- Point à l'ordre du jour de l'assemblée générale de début d'année ainsi que lors de certaines réunions mensuelles. 2- Rôle-conseil du travailleur social pour guider les membres du personnel dans les mesures de prévention à mettre en place.